



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France 3

Question écrite n° 858

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de la communication sur les difficultés que rencontrent les usagers du service public dans certains secteurs de l'Isère pour capter les programmes régionaux de France 3. En effet, le journal télévisé Alpes-Grenoble de 19 heures n'est pas capté sur l'ensemble du département, en particulier dans le Sud-Gresivaudan, la Valdaine et le Centre-Isère, mais remplacé par le journal Rhône-Alpes-Auvergne-Lyon sur ce même réseau. Cette situation singulière est légitimement incompréhensible pour les habitants de ces régions. Il lui demande quelles sont les raisons précises de ces disparités de diffusion dans différents endroits de l'Isère et souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre ou les interventions qu'il compte effectuer auprès de la chaîne publique France 3.

Texte de la réponse

L'arrêt de la diffusion des journaux régionaux sur France 2 en 1989 a nécessité une reorganisation de la diffusion de France 3, particulièrement dans les Alpes où le journal de Grenoble ne peut pas toujours, comme le souligne l'honorable parlementaire, être parfaitement capté. La zone du Sud-Gresivaudan, de la Valdaine et du Centre-Isère n'est pas, en effet, techniquement rattachable au journal de Grenoble. Correspondant aux arrondissements de Vienne et de La Tour-du-Pin (associés à quelques cantons comme Reybon ou Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs), elle se trouve en desserte directe de l'émetteur de forte puissance du mont Pilat ou des reémetteurs associés (une trentaine dans le département). Le ministre de la communication a donc demandé à Telediffusion de France de lui indiquer les solutions techniques permettant de nouveau dans ce secteur la réception des émissions en provenance de France 3 Grenoble. L'une des hypothèses de travail actuellement à l'étude serait d'envisager l'installation d'un émetteur de moyenne puissance au mont Pilat afin de desservir globalement et directement ce secteur de l'Isère. Si ce projet devait s'avérer irréalisable, au regard des phénomènes possibles de brouillage, TDF a également indiqué au ministre de la communication qu'il conviendrait alors de se diriger vers un plan de régionalisation des principaux reémetteurs existants, associé au plan d'équipement en télévision privée en cours. Ces deux propositions, qui seront prochainement transmises à France 3 par le canal de la direction commerciale de Telediffusion de France, font l'objet d'un suivi particulièrement attentif du ministre de la communication. Il convient toutefois de rappeler que des mesures significatives ont été mises en œuvre par la chaîne pour augmenter la couverture du journal de Grenoble sur l'Isère (rattachement du Voironnais, du Vercors, de La Chartreuse et des Deux-Alpes, soit 78 000 habitants) et sur la Savoie. Ainsi, depuis 1989, France 3 supporte 2,7 MF de charges annuelles au titre de la desserte de l'Isère et de la Savoie. De 1990 à 1992 un nouvel effort a été réalisé sur la desserte de la Haute-Savoie représentant une charge annuelle de plus de 1,7 MF. Ces chiffres attestent de l'effort très significatif fait par la société France 3 pour la desserte des informations régionales de Grenoble, dans un milieu naturel très contraignant techniquement.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 858

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1375

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3064